

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	23

Date de la Convocation
05/03/2025

Date d'affichage
05/03/2025

OBJET

GARANTIE FINANCIERE
SEMCODA – Caisse des dépôts
et consignés – 1 rue du Stade

Séance du 13 Mars 2025 _____

L'an Deux Mil Vingt Cinq _____

Et le treize mars _____

A Dix Huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, en Mairie, sous la présidence de **Mme RAVET Véronique, Maire**.

Présents : RAVET V. - MILLET D. - PITTION V. - PICHON H. - GUILLAUBEZ C. - VINCENT B. - NIOGRET C. - PARNALLAND E. - COLOMBET M. - CERQUEIRA C. - FRATTER M. - BOURGEON A. - BARBERIS P. - KILIC D. - BOURDONNAY C. - PERDRIX T. - DE MATOS C. - MOREIRA J. - LADRE R. BUFFAUT C.

Absents : HASSOUN K. - PARIS-CADET J. - GROSSIORD A. -

Excusé : ARMETTA C.

Procuration est donnée par M. BARBIER. à D. MILLET.
Procuration est donnée par Y. YILMAZ à V. RAVET
Procuration est donnée par F. RHODET à M. FRATTER.

Secrétaire de Séance : Claude BOURDONNAY

Rapporteur : V. PITTION

SEMCODA a décidé l'acquisition en état futur d'achèvement des logements en construction au 1, rue du Stade. Il s'agit de

- 3 logements PLUS (Prêt locatifs à usage Social)
- 2 logements PLAI (Prêt locatifs Aidé d'Intégration)
- 1 logement PLS (Prêt locatif Sociaux).

SEMCODA sollicite la garantie financière partielle (60%) de l'enveloppe financière totale des prêts d'un montant total de 1 345 500 € à la commune de BELLIGNAT, et 40% à haut Bugey Agglomération.

- Commune de BELLIGNAT : 807 300€ à garantir
- Haut Bugey Agglomération : 538 200 € à garantir

Le financement de ce programme est assuré par un contrat constitué de 7 lignes de Prêts sollicité auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et de 2 contrats constitués de 3 lignes de Prêts sollicités auprès d'Action Logement Services.

Le Conseil Municipal de BELLIGNAT, à l'unanimité

Vu le rapport établi par Mme PITTION, adjointe aux finances

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le contrat de prêt n° 168018 en annexe, signé entre SEMCODA, et la caisse des dépôts et consignations ;

DELIBERE

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Commune de BELLIGNAT accorde sa garantie à hauteur de **60%**, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **859 500 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 168018 constitué de 7 Lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de **515 700 €** augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
001-210100319-20250313-D_2025_03_13_10-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Le Secrétaire
C. BOURDONNAY

Le Maire,
Véronique RAVET

